

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

M

S

no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 7 janvier 2019, à 19h00, présidé par monsieur le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Réal Crête	M. Steve Lanciaux
M. Sébastien Desagnés	M. Robin Cotnoir
Mme Sylvie Fauteux	Mme Jeanne Dubois

Et le secrétaire-trésorier Marc-Antoine Lefebvre.

2019-01-07-01: MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR

Aucune modification.

2019-01-07-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Jeanne Dubois et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier en incluant les modifications.

1. Moment de recueillement
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption des minutes du 3 décembre 2018
6. Adoption des minutes du 17 décembre 2018
7. Lecture et approbation des comptes
 - Liste des comptes fournisseurs
 - Rémunérations, prélèvements et autres
8. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie
9. Suivi de dossiers
- Pause
10. Résolution
 - Adoption du règlement 285 décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de Saint-Herménégilde
 - Adoption du règlement 286 pour la taxation et les tarifications municipales en 2019
 - Dons 2019
 - Politique en matière de harcèlement, d'incivilité et de violence au travail
 - Reddition de comptes 2018 – Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales
 - Demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec pour le volet 1
 - Contrat d'assurances 2019
 - Appel d'offres abat-poussière 2019
 - Registre d'entrepreneurs 2019 – Location de camions, machineries lourdes et équipements avec opérateurs et achat de matériel pour 2019
 - Activité du zoo de Granby
 - Consentement à la divulgation des renseignements du dossier de la municipalité auprès de la députée provinciale
 - Souper du maire de Coaticook
11. Loisirs
12. Trois Villages
13. Famille et culture
14. Journal
15. Usine d'épuration
16. Aqueduc
17. États financiers mensuels
18. Dépôt du rapport de correspondance
19. Régie incendie

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

M

S

no de résolution
ou annotation

20. Régie des déchets solides
21. Divers
 - Prochaine réunion de travail
 - Prochaine assemblée ordinaire
22. Période de questions
23. Autres sujets
24. Levée

Adopté.

2019-01-07-03: PERIODE DE QUESTIONS

Un citoyen se demande si la subvention du gouvernement provincial pour la Sûreté du Québec entraînera une diminution de la taxation. Le budget adopté a tenu compte de la baisse de la contribution municipale à la Sûreté du Québec.

Un citoyen demande si l'abattage d'arbres sur un terrain dans le secteur du lac Lippé était règlementaire. La municipalité continuera l'analyse de la situation et fera un suivi avec les citoyens concernés.

Un citoyen demande si la municipalité peut légiférer afin d'empêcher les bateaux de l'extérieur d'être mis à l'eau afin d'empêcher la propagation d'espèces envahissantes. La municipalité n'a pas la juridiction de réglementer, mais peut faire de la sensibilisation sur le sujet.

Un citoyen se demande si les sapins de la municipalité peuvent être ramassés après la fête des rois. La municipalité repoussera la date de collecte l'an prochain.

2019-01-07-04: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 DECEMBRE 2018

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session ordinaire du 3 décembre 2018 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

2019-01-07-05: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2018 PORTANT SUR LE BUDGET

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session extraordinaire du 17 décembre 2018 soient adoptées telles que rédigées.

2019-01-07-06: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payées. Chèques 6802 à 6843 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (155 568.42 \$), la liste des prélèvements (décembre 2018) et le rapport de salaires versés (décembre 2018) en date du 31 décembre 2018.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

Adopté.

2019-01-07-07: RAPPORT DU MAIRE ET DES INSPECTEURS

Aucune information.

2019-01-07-08: SUIVI DE DOSSIERS

Le directeur général annonce que les ordures qui ne sont pas dans des bacs réglementaires ne seront pas collectés à partir du 26 février.

Les avis publics seront aussi dorénavant diffusés sur le site internet et sur l'éventuelle page Facebook de la municipalité.

Le directeur général revient sur une question concernant le prélèvement d'une cotisation d'association par la municipalité. La municipalité ne peut pas en vertu du Code municipal procéder à une telle opération.

Le directeur général participera à un forum local sur la légalisation du cannabis le 5 février prochain.

2019-01-07-09: ADOPTION DU REGLEMENT 285 DECRETANT LA REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SAINT-HERMENEGLDE

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde juge opportun de fixer la rémunération du maire et des conseillers ;

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., T-11.001) exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une session régulière du conseil tenue le 3 décembre 2018 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté lors de la même séance du conseil du 3 décembre 2018 par le membre qui a donné l'avis de motion ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde adopte le présent règlement, tel que présenté.

Adopté.

2019-01-07-10: ADOPTION DU REGLEMENT 286 POUR LA TAXATION ET LES TARIFICATIONS MUNICIPALES EN 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Herménégilde a adopté un budget municipal pour l'année financière 2019, qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des compensations et du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2019;

ATTENDU QUE selon l'article 988 du Code municipal toutes taxes doivent être imposées par règlement;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE selon l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre ;

ATTENDU QUE selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la session régulière du 3 décembre 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit tenir compte de l'augmentation des tarifs des licences de la SPA pour l'année 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde adopte le présent règlement, tel que présenté.

Adopté.

2019-01-07-11: DONS 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité ;

D'accepter la liste des dons 2019 présentée. Tous les montants indiqués dans la partie « Organismes » et « Aide financière annuelle » seront remis en février 2019.

Adopté.

2019-01-07-12: POLITIQUE EN MATIERE DE HARCELEMENT, D'INCIVILITE ET DE VIOLENCE AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté une politique contre le harcèlement en 2006 ;

CONSIDÉRANT que la *Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail* a été adoptée le 12 juin 2018 et que de nouvelles obligations pour les municipalités y sont énumérées ;

CONSIDÉRANT que la politique actuelle ne fait pas état des questions de violence ou d'incivilité dans les bureaux municipaux ;

CONSIDÉRANT que la politique actuelle ne fait pas mention d'une procédure de plainte ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'adopter la politique en matière de harcèlement, d'incivilité et de violence au travail. Cette politique entre en vigueur dès son adoption.

Adopté.

2019-01-07-13: REDDITION DE COMPTES 2018 – PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 220 180 \$ pour

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

l'entretien du réseau routier pour l'année civile 2018 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité de Saint-Herménégilde informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale, volet Entretien des routes locales.

Adopté.

2019-01-07-14: DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'AGENCE MUNICIPALE 9-1-1 DU QUEBEC POUR LE VOLET 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500\$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 500\$ et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 1 000\$;

QUE la municipalité autorise le directeur général à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adopté.

2019-01-07-15: APPEL D'OFFRES ABAT-POUSSIÈRE 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Herménégilde a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité a participé à ce regroupement en 2018 et que la municipalité désire répéter l'expérience ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;

- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités, soit 168 680 litres pour l'année 2019 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2019 ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée ;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants ; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté.

2019-01-07-16: REGISTRE D'ENTREPRENEURS 2019 – LOCATION DE CAMIONS, MACHINERIES LOURDES ET EQUIPEMENTS AVEC OPERATEURS ET ACHAT DE MATERIEL POUR 2019

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'en vertu de l'article 106 de la Loi sur les Compétences municipales « Toute Municipalité peut réaliser des travaux d'entretien de voirie et autres besoins divers. »

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Herménégilde désire procéder à la constitution d'un registre d'entrepreneurs pouvant réaliser ou contribuer à la réalisation de travaux d'entretien de voirie et autres besoins divers pour l'année 2019. Le registre contribuera à évaluer le coût de travaux possibles ainsi que de déterminer si l'obligation d'aller en appel d'offres contenue à l'article 936 du Code municipal du Québec, s'applique ou non à la situation.

ATTENDU QUE le registre permettra à la Municipalité, si elle doit superviser ou ordonner des travaux, de recommander ou de choisir l'entrepreneur approprié. Il ne s'agit pas d'un contrat mais d'une invitation à fournir des prix en vue de l'obtention possible de contrats pour l'année 2019. Le ou les contrat(s) seront donnés en fonction des prix, de la disponibilité, de la proximité du lieu des travaux et de façon à respecter la loi et la Politique de gestion contractuelle en vigueur.

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité de Saint-Herménégilde donne mandat au directeur général, pour inviter les soumissionnaires désignés par le conseil, pour la demande de prix pour « LOCATION DE CAMIONS, MACHINERIES LOURDES ET ÉQUIPEMENTS AVEC OPÉRATEUR ET L'ACHAT DE MATÉRIEL » POUR L'ANNÉE 2019 AFIN DE CONSTITUER LE REGISTRE D'ENTREPRENEURS.

Que les offres de prix devront être reçues avant 12h, le 28 février 2019. Elles seront analysées et celles qui seront jugées conformes seront incluses au registre. L'offre doit être signée par une personne autorisée par l'entrepreneur et contenir les informations requises.

QUE la Municipalité de Saint-Herménégilde ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans encourir de frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires. La soumission présentée ainsi que les documents afférents demeurent la propriété exclusive de la Municipalité.

Adopté.

2019-01-07-17: ACTIVITE DU ZOO DE GRANBY

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Herménégilde a accueilli une activité du zoo de Granby en avril 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est satisfaite de l'activité et désire refaire celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'East Hereford ne désire pas refaire l'activité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dixville a démontré de l'intérêt ;

CONSIDÉRANT QUE les frais de transport de cette activité seront être répartis entre les deux municipalités partenaires;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Herménégilde organise une activité avec le Zoo de Granby le 30 mars 2019. Le coût de l'activité sera de 195 \$ pour Saint-Herménégilde et le coût de transport de 175 \$ plus les taxes applicables sera réparti entre les deux municipalités à part

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

égales. La présente activité n'aura lieu que si la municipalité de Dixville ou une autre municipalité adhère au projet.

Adopté.

2019-01-07-18: CONSENTEMENT A LA DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS DU DOSSIER DE LA MUNICIPALITE AUPRES DE LA DEPUTEE PROVINCIALE

CONSIDÉRANT QUE la députée provinciale de Saint-François, madame Geneviève Hébert, a envoyé un formulaire de consentement pour la divulgation des renseignements de notre dossier ;

CONSIDÉRANT QU'une telle autorisation permettrait de transférer les dossiers de la municipalité à un éventuel nouveau député ;

CONSIDÉRANT QU'un tel consentement peut être retiré à tout moment ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à signer le consentement à la divulgation des renseignements du dossier de la municipalité de Saint-Herménégilde.

Adopté.

2019-01-07-19: SOUPER DU MAIRE DE COATICOOK

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité d'inscrire le maire et son épouse au souper du Maire de Coaticook organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Coaticook le 30 janvier prochain au coût de 65\$ par personne, taxes incluses. Le maire remboursera le prix d'inscription de son épouse.

Adopté.

2019-01-07-20: LOISIRS

La ligue de fléchettes municipale commencera ses activités dans deux semaines. Acti-Sports débute ses activités hivernales cette semaine.

2019-01-07-21: TROIS VILLAGES

Aucune nouvelle information.

2019-01-07-22: FAMILLE ET CULTURE

L'activité *Le Père-Noël à Saint-Herménégilde* a été bien appréciée des participants. Une trentaine d'enfants a participé à l'événement.

2019-01-07-23: JOURNAL

Le journal sera publié plus tard pour cette édition.

2019-01-07-24: USINE D'EPURATION

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

Aucune nouvelle information

2019-01-07-25: AQUEDUC

Aucune nouvelle information.

2019-01-07-26: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS

Le secrétaire-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, dépose les états financiers mensuels au 31 décembre 2018.

2019-01-07-27: RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, dépose le rapport de correspondance du 4 décembre 2018 au 7 janvier 2019.

2019-01-07-28: REGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA REGION DE COATICOOK

Aucune nouvelle information.

2019-01-07-29: REGIE DE GESTION DES DECHETS SOLIDES DE LA REGION DE COATICOOK

Aucune nouvelle information.

2019-01-07-30: DIVERS

Prochaine réunion de travail : Jeudi le 31 janvier 2019, 18h30

Prochaine assemblée : Lundi le 4 février 2019, 19h00

Les rencontres pour la concordance seront établies durant les prochains jours à l'aide d'un sondage web.

2019-01-07-31: PERIODE DE QUESTIONS

Un citoyen se demande les raisons du montant accordé à Aquatech. Le directeur général mentionne qu'il s'agit de plusieurs paiements en même temps pour l'aqueduc.

Un citoyen se demande quelle sera la distance des travaux prévus sur la route 251. Les travaux de rechargement se feront sur une distance d'environ 1,5 kilomètre et les travaux de pose de membrane se feront aux endroits problématiques.

Un citoyen se demande si l'appel d'offres pour l'abat-poussières a été bénéfique en 2018. La municipalité répond qu'il y a eu une petite économie.

2019-01-07-32: AUTRES SUJETS

Le maire annonce qu'il y aura remaniement des comités et créations de comités de projets.

2019-01-07-33: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Robin Cotnoir propose la levée de l'assemblée à 20h14.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

Secrétaire-trésorier

Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.